



Refus d'aller chez son père

Par **lemau**, le **19/12/2010** à **20:00**

Bonjour,

Ma fille de 12 ans ne veut plus aller chez son papa. Nous nous sommes séparés en 2002. A l'époque ma fille m'a dit qu'elle avait vu son papa dans le lit avec une autre de ses filles et qui l'embrassait sur la bouche et de certaines choses que son papa aurait fait sur elle. Ma fille en avait parlé à l'institutrice qui avait fait un signalement mais pas de suite. La justice a donné raison au papa. Ma fille va chez son papa un week end sur deux et la moitié des vacances, toujours a regret mais j'ai toujours insisté pour qu'elle aille chez son papa mais depuis juin 2010, elle a refusé d'y aller, son papa a changé beaucoup de femme, ne fermant pas la porte, ma fille entend tous ses ébats sexuelles; Ca a réveiller des mauvais souvenirs qu'elle avait vu avec sa demi-soeur, il ne s'occupe jamais de ses leçons, il part en vacances sans elle, à 9 ans boîte de nuit, il l'emmène à la chasse, il l'a laissée seule le samedi quand il travaille, avant elle était chez ses grands parents son père ne s'en occupait pas. Son grand père la chatouille entre les cuisses, et ils n'arrêtent pas de dire du mal sur moi, et bien d'autre chose. Lui il a porté plainte à chaque fois que je ne lui donne pas notre fille. J'ai été vu par un psy car le procureur a demandé si je n'étais pas un danger pour ma fille, c'est dingue c'est lui qui s'occupe pas de notre fille et c'est moi qui doit voir un psy. Ma fille voit une infirmière psy, ça lui fait du bien. Elle dit qu'avec ce que ma fille dit elle ne devrait pas retourner chez son père. Je suis passée devant le juge, et nous avons perdu, le juge a refusé d'entendre notre fille et elle doit retourner chez son père, elle ne veut pas y aller. Que dois je faire car j'ai peur ce n'est pas moi qui empêche ma fille d'y aller, c'est facile de mettre ça sur mon dos. Son père dit que je reparle des attouchements alors qu'il n'y a pas eu de preuve. Je n'ai pas eu le choix c'est ma fille qui m'en a reparlé et comme c'est à moi de faire la démarche, je n'ai pas eu le choix que d'en parler aux gendarmes. j'ai peur que le procureur me condamne alors que ce n'est pas moi, mais le père ne veut rien savoir. Par contre, au tribunal nous passons pour la pension alimentaire (revalorisation) et pour le changement de mode de garde mais ma fille n'avait pas encore d'avocat, est ce normal, mon avocat aurait du demandé le rapport car personne était là pour défendre ma fille. Merci Aidez moi je ne sais plus quoi faire.

Par **Domil**, le **20/12/2010** à **09:32**

[citation]Que dois je faire car j'ai peur ce n'est pas moi qui empêche ma fille d'y aller, c'est facile de mettre ça sur mon dos[/citation]

Vous avez l'obligation de convaincre votre fille. C'est une enfant, donc elle fait ce que vous lui dites de faire.

Si vous refusez de remettre l'enfant au père conformément au jugement, vous pourrez être condamnée pour non présentation d'enfant (et si la non présentation continue, ça finit par la prison, encore récemment, une mère refusant que le père voit sa fille pour les mêmes motifs que vous, a été condamnée à 3 mois de prison ferme)

Qu'en dit votre avocat ?

Avez-vous fait faire une expertise psychiatrique de votre fille et présenté son rapport au juge ?

Comprenez quand même que ça fait beaucoup d'accusations (quand ce n'est pas le père, vous accusez aussi le grand-père) et qu'il y a lieu de se poser des questions.